



Communiqué Intersyndical

# Épreuve de contrôle en BAC PRO une réforme indispensable

Dans le cadre du groupe de travail (issu du CNEA) institué par la DGER concernant la réforme de la voie professionnelle, la Sous Direction POFE a organisé le mardi 20 juin 2017 un échange sur l'épreuve de contrôle (EP) des BAC PRO de l'enseignement agricole.

Cet échange faisait suite à de nombreuses remontées de la part des personnels quant aux dysfonctionnements de cette épreuve du second groupe du baccalauréat professionnel. On rajoutera aussi que les problèmes de l'épreuve de contrôle avait été signalés par le rapport du CGAER sur la BAC PRO.

Suite à ce groupe de travail, nos organisations portent, un projet de réforme nécessaire tant sur le fond que dans la forme pour cette épreuve et ce dès la session 2018.

## **Une épreuve de rattrapage pas une épreuve de contrôle**

Nous portons l'idée d'un vrai rattrapage. Le candidat pourrait choisir de subir deux épreuves dans les matières suivantes : français, histoire-géographie, mathématiques, biologie-écologie, sciences physiques-chimie ou celle de l'E5 de sa spécialité. Les notes obtenues, si elles sont supérieures à celles obtenues lors des épreuves du 1<sup>er</sup> groupe, remplaceraient l'ensemble des disciplines présentes dans une épreuve (E1, E4 et E5), sur le modèle du BAC STAV.

## **Une nécessaire réorganisation**

Ainsi les candidat-es à cette épreuve doivent être convoqués (par demi-journée), ils doivent déterminer à l'avance (au moment des résultats des épreuves du 1<sup>er</sup> groupe) les matières dans lesquelles ils souhaitent être « contrôlés ». Les conditions d'accueil des candidats doivent être améliorées.

## **Une nécessaire simplification**

Sur la forme, l'évaluation ne doit plus se faire avec 3 membres de jury mais uniquement par l'examineur concerné par la sous-épreuve. Les 2 évaluations doivent être séparées.

## **L'urgence de la modification de l'épreuve professionnelle**

Concernant l'épreuve professionnelle, la réforme est également nécessaire. Il faut plus d'exigence, un document support plus précis, plus en lien avec une situation professionnelle liée à la spécialité du BAC PRO et en lien avec des exigences de niveau IV afin de pouvoir questionner l'élève sur de la compréhension du système et de l'analyse et non sur des savoir-faire (niveau III). Les évaluateurs ne peuvent être que des enseignants de la spécialité et non du champ professionnel beaucoup trop large. Il faut également revoir la fiche SPS.

Paris, le 3 octobre 2017